



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Essentials Series Acid Wheel Cleaner**

Autres moyens d'identification

Code de produit 1103

Usage recommandé Wheel Cleaner

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Malco Products, Inc.

Adresse 361 Fairview Ave.
Barberton, OH 44203
États-Unis

Téléphone No de téléphone 1-800-253-2526
Télécopieur 330-753-2025

Site Web www.malcoautomotive.com

Courriel msdsinfo@malcopro.com

Personne-ressource Technical Department

Numéro de téléphone d'urgence No de téléphone 1-800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 4

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 2

Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 2

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Mortel par contact cutané. Toxique en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Liquide combustible.

Conseil de prudence Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Intervention | EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. |
| Stockage | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. |
| Élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Renseignements supplémentaires | <@P001> % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 13 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 13 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|-----------|
| fluorane | | 7664-39-3 | >=2.5 |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | | 111-76-2 | 5 - < 10 |
| 4-NONYLPHÉNOL, RAMIFIÉ, ÉTHOXYLÉ | | 127087-87-0 | 3 - < 5 |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer | | | 80 - < 90 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Contact avec la peau | SI SUR LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Overexposure may produce hypocalcemia, therefore systemic administration of calcium gluconate may be necessary Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Contact avec les yeux | Ne pas se frotter les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et demander un avis médical. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer soigneusement la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. En cas d'ingestion, ne PAS faire vomir. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. |

| | |
|---|---|
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Calcium gluconate gel, typically 2.5% is a first aid treatment used specifically to neutralize hydrofluoric acid (HF) skin burns. It works by releasing calcium ions that bind with fluoride ions, preventing deep tissue damage and relieving pain. Use immediately after water decontamination. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. |
| Informations générales | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Jeter les chaussures ou les articles vestimentaires qui ne peuvent pas être décontaminés. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents extincteurs inappropriés | Non disponible. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet. Évacuer la zone rapidement. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Liquide combustible. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Wear appropriate personal protective equipment. Do not breath mist or vapour. Do not touch damaged container or spilled material unless wearing appropriate protective clothing. Ensure adequate ventilation. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained. For personal protection, see section 8. |
|--|---|

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

En cas d'un déversement ou d'un rejet accidentel, aviser les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Nettoyer selon les réglementations applicables.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Cover with plastic sheet to prevent spreading. Use a non-combustible material like vermiculite, sand or earth to soak up the product and place into a container for later disposal. Following product recovery, flush area with water. Small Spills: Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination. Do not discharge effluent containing this product into lakes, streams, ponds, estuaries, oceans or other waters unless in accordance with the requirements of a National Pollutant Discharge Elimination System (NPDES) permit and the permitting authority has been notified in writing prior to discharge. Do not discharge effluent containing this product to sewer systems without previously notifying the local sewage treatment plant authority. For guidance, contact your State Water Board or Regional Office of the EPA.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

| Composants | Type | Valeur |
|--|---------|---------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 2 ppm |
| | TWA | 0.5 ppm |

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|----------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 97 mg/m3 |

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------|---------|-----------|
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 20 ppm |
| | | 1.6 mg/m3 |
| | TWA | 2 ppm |
| | | 0.4 mg/m3 |
| | | 0.5 ppm |

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

| Composants | Type | Valeur |
|--|---------|--------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |
| | | |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 2 ppm |

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--|---------|---------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |
| | | |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 2 ppm |
| | TWA | 0.5 ppm |

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

| Composants | Type | Valeur |
|--|---------|---------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |
| | | |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 2 ppm |
| | TWA | 0.5 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

| Composants | Type | Valeur |
|--|---------|---------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |
| | | |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 2 ppm |
| | TWA | 0.5 ppm |

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

| Composants | Type | Valeur |
|--|---------|-----------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | TWA | 20 ppm |
| | | |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | Plafond | 2.6 mg/m3 |
| | | 3 ppm |

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

| Composants | Type | Valeur |
|--|------------|---------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | 15 minutes | 30 ppm |
| | 8 heures | 20 ppm |
| fluorane (CAS 7664-39-3) | 8 heures | 0.5 ppm |
| | Plafond | 2 ppm |

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

| Composants | Valeur | Déterminant | Échantillon | Temps d'échantillonnage |
|--|----------|--|-------------------------|-------------------------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | 200 mg/g | Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse | Créatinine dans l'urine | * |

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

fluorane (CAS 7664-39-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

fluorane (CAS 7664-39-3) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

fluorane (CAS 7664-39-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

fluorane (CAS 7664-39-3) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|----------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Light Gray |
| Odeur | Acidic |
| Point de fusion et point de congélation | -79.17 °C (-110.5 °F) estimation |
| Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition | 99.35 °C (210.83 °F) estimation |
| Inflammabilité | Sans objet. |

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

| | |
|--|--|
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Point d'éclair | 6.0 water-based, Non disponible estimation |
| Température d'auto-inflammation | 238 °C (460.4 °F) estimation |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| pH | 1.5 |
| Viscosité cinématique | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | 0.05 hPa estimation |
| Masse volumique et/ou densité relative | |
| Densité relative | 1.04 |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Caractéristiques des particules | |
| Taille des particules | sans objet |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Classe d'inflammabilité | Inflammable IB estimation |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| COV | 5 % concentrated estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. Alcalis. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|--|
| Inhalation | Toxique par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. |
| Contact avec la peau | Mortel par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain. |
| Contact avec les yeux | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Ingestion | Toxique en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif. |
| Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------|--|
| Toxicité aiguë | Mortel par contact cutané. Toxique par inhalation. Toxique en cas d'ingestion. |
|-----------------------|--|

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|--|-----------------------------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | | |
| Aiguë | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | 400 mg/kg |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 470 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque de graves lésions des yeux. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant | | |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) Irritant | | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. | |
| Cancérogénicité | Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Carcinogènes selon l'ACGIH | | |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. | |
| Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité | | |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. | |
| Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène | | |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | Effet cancérogène détecté chez les animaux. | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | | |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Toxicité pour la reproduction | Non disponible. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. | |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. | |
| | Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain. | |

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|---|-----------------------------|
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle (CAS 111-76-2) | | |
| Aquatique | | |
| <i>Aiguë</i> | | |
| Poisson | CL50 Silverside intérieur (Menidia beryllina) | 1250 mg/l, 96 heures |

| | |
|---|---|
| Persistence et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |
| Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau | |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | 0.83 |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre. |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | UN3264 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | CORROSIVE LIQUID, n.s.a., (CONTAINS HYDROFLUORIC ACID) |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 8 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | III |
| Dangers environnementaux | Non. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3264 |
| UN proper shipping name | Corrosive liquids, acidic, inorganic, N.O.S, (Contains Hydrofluoric Acid) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary hazard | - |
| Packing group | III |
| Environmental hazards | No. |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

IMDG

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3264 |
| UN proper shipping name | Corrosive liquids, acidic, inorganic, N.O.S, (Contains Hydrofluoric Acid) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary hazard | - |
| Packing group | III |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | Not assigned. |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IBC



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 04-Mai-2026
Version n° 01

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Malco Products, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.